



Infor Anael Travail Temporaire
V9R3 & V9R4
Augmentation automatique SMIC

Copyright © 2022Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Infor Anael Travail Temporaire V9R3 & V9R4

Date de publication : 2 août 2022

Code du document :

Table des matières

À propos de ce manuel.....	5
Public concerné	5
Organisation.....	5
Documents liés	5
Contacteur Infor	7
Chapitre 1 Points d'attention.....	8
Important.....	8
Les cas non gérés	8
Contrats concernés	8
Taux horaires modifiés.....	8
Dans le cas de relevés d'heures déjà saisis	9
Dans le cas de commandes non-honorées.....	9
Chapitre 2 Lancement du programme.....	10
Accès	10
Saisie des éléments dans la fenêtre	11
Ordres d'application.....	12
1/ Mise à jour des contrats.....	12
2/ Revalorisation des taux de facturation	12
3/ Génération des avenants	12
Avec édition de tous les avenants	13
Mise à jour des modèles de poste	13
Chapitre 3 Traceur	14
Descriptif.....	14
Paramétrage	14
Structure des fichiers.....	15

Chapitre 4 Augmentation automatique pour les CDI Intérimaires 16

À propos de ce manuel

Ce document décrit la mise à jour automatique du taux d'une rubrique pour l'ensemble d'une base de données.

Cette mise à jour concernera tous les contrats en cours (actifs à une date donnée) ainsi que les modèles de poste.

Ce programme sera surtout employé pour l'augmentation du SMIC, toutefois, il peut être utilisable pour l'augmentation de n'importe quelle rubrique à partir du moment où celles-ci ont été saisies dans les contrats ou modèles de poste (rubrique de formation, heures de pause, etc...).

Public concerné

Utilisateurs d'Anael Travail Temporaire

Organisation

Ce tableau décrit les chapitres de ce manuel :

Chapitre	Description
1- Points d'attention	
2- Lancement du programme	
3- Traceur	
4- CDI intérimaire	

Documents liés

Vous pouvez trouver les documents dans la section relative à la documentation produit sur le portail Infor Support Portal, tel que décrit dans la section « Contacter Infor », page7.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	1er août 2022	Support	Création du document

Contacter Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Points d'attention

Important

Il est impératif d'effectuer une sauvegarde avant tout lancement de programme automatique, de s'assurer que personne ne travaille sur le logiciel et de vérifier les données modifiées (la liste des contrats détaillés vous permettra d'effectuer facilement vos vérifications).

Les modifications de paramétrage concernant le nouveau taux de SMIC ne doivent pas avoir été effectuées.

Les cas non gérés

Contrats concernés

Ce programme ne prendra en compte que les contrats actifs à la date d'application (champ « C »), c'est à dire dont la date de fin prévue est supérieure ou égale à la date d'application (champ « C »).

On ne tiendra pas compte de la souplesse donc si vous avez des heures à saisir sur celle-ci, il sera nécessaire de vérifier le taux de la rubrique générée dans le financier du RH.

ATTENTION :

Si dans le financier des contrats, vous avez des taux inférieurs au nouveau taux du SMIC et qui doivent le rester, vous devrez modifier manuellement ces contrats.

Taux horaires modifiés

Ne seront modifiés que les taux de la rubrique paramétrée dans la fenêtre (champ « A ») et dans la fourchette saisie.

Dans l'exemple du paramétrage ci-dessous, ne seront modifiés que les contrats dont le taux des heures normales est compris entre 10.85€ et 11.0699€

Pour tous ces contrats, la rubrique « heures normales » prendra pour valeur 11,07€.

Si vous avez des primes dont le taux horaire dépendait du taux horaire du salaire de base, il sera nécessaire de les modifier manuellement dans le financier des contrats en procédant comme un avenant de tarif sauf si vous pensez que le programme « AUGTAU » peut s'appliquer sur ce type de rubrique.

Dans le cas de relevés d'heures déjà saisis

Il sera nécessaire de modifier tous les R.H qui auraient été saisis sur des dates supérieures à la date d'application (champ « C »).

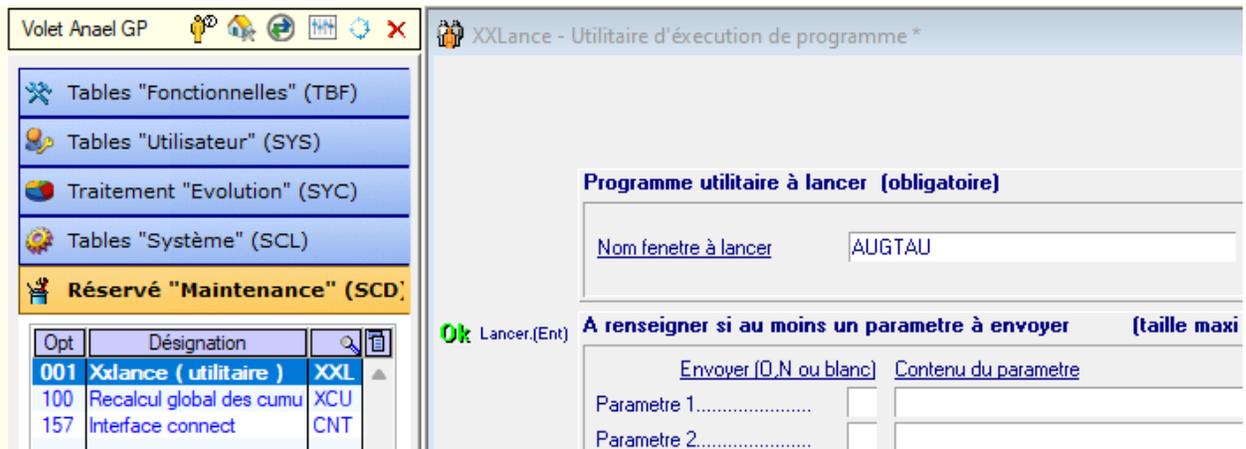
Dans le cas de commandes non-honorées

Il sera nécessaire de modifier toutes les lignes de commande des commandes « non-honorées / non-affectées» ou « non-honorées/ affectées » ayant des dates supérieures à la date d'application (champ « C »).

Chapitre 2 Lancement du programme

Accès

Depuis le menu Installation > Réserve maintenance > XXLance > taper 'AUGTAU' puis Valider :



Saisie des éléments dans la fenêtre

L'exemple ci-dessous concerne l'augmentation du SMIC au 1^{er} août 2022.

Champ A : Saisir la rubrique concernée => 001 pour les heures normales

Champ B : Saisir la fourchette des anciens taux puis le nouveau taux horaire => Ancien Taux De 10,85€ A 11,0699 , puis le Nouveau taux à 11,07€

Champ C : Saisir la date d'application => 01/08/2022

Augmentation générale

Inclure Omettre

Rubrique	Ancien Taux De	A	Nouveau Taux	
001 HEURES NORMALES	10,8500	11,0699	11,0700	

Age. Client Chantier Qualification

Age.	Client	Chantier	Qualification

Date application

Ordres d'application

- Mise à jour contrats
- Avec revalorisation des taux de facturation
- Avec génération d'avenants
- Avec édition de tous les avenants
- Mise à jour des modèles de postes

Ok

Répondre 'Oui' au message suivant :

Augmentation générale

Vous allez modifier les modèles de postes et les contrats en cours

Cette modification est DEFINITIVE

Voulez-vous continuer ?

Ordres d'application

Ordres d'application

- Mise à jour contrats
- Avec revalorisation des taux de facturation
- Avec génération d'avenants
- Avec édition de tous les avenants
- Mise à jour des modèles de postes

1/ Mise à jour des contrats

Si cette option est cochée, tous les contrats ayant la rubrique indiquée dans le champ « A » et dont le taux est dans la fourchette des anciens taux auront une date de fin (veille de la date indiquée dans le champ « C ») et une nouvelle rubrique ayant le même code indiqué dans le champ « A » sera ajoutée au financier du contrat avec la date indiquée dans le champ « C » dans la colonne « A partir de ».

Exemple :

FINANCIER	Rub	Rubrique	ST	BC	Taux payé	Taux facturé	A partir de	Jusqu'au	
	001	HEURES NORMALES	G		10,85	22,20		31/07/2022	
	001	HEURES NORMALES	G		11,07	22,65	01/08/2022		

2/ Revalorisation des taux de facturation

Si cette option est cochée, le taux de facturation sera revalorisé de la façon suivante :

Coeff = Taux facture actuel / taux paie actuel

Taux facture revalorisé = Nouveau taux de paie * coeff

Si cette option n'est pas cochée, le taux de facturation ne sera pas modifié

3/ Génération des avenants

Si cette option est cochée, un avenant de tarif sera automatiquement généré à la date saisie dans le champ « C ».

Les avenants générés pour le client et pour le personnel seront considérés comme imprimés et retournés signés.

Les avenants générés pour l'agence seront considérés comme non imprimés. Il vous sera donc possible dans l'édition différée des contrats (option édition agence) de vérifier quels contrats ont été modifiés.

Si cette option n'est pas cochée, aucun avenant ne sera généré mais les modifications de taux seront tout de même effectuées.

Avec édition de tous les avenants

Si cette option est cochée, les avenants générés pour le client et pour le personnel seront considérés comme non imprimés et non retournés signés.

Les avenants à éditer seront stockés dans l'édition différée des contrats.

Mise à jour des modèles de poste

Si cette option est cochée, la modification des taux sera apportée sur les modèles de poste existants ainsi que sur le salaire de référence.

Si cette option n'est pas cochée, aucun modèle de poste ne sera modifié.

Chapitre 3 Traceur

Descriptif

L'objectif de cette fonctionnalité est de générer un fichier texte indiquant tous les contrats et les modèles de poste mis à jour par le programme « AUGTAU » en précisant les anciens taux.

Paramétrage

Cette fonctionnalité s'active par un paramétrage à effectuer depuis le menu Installation > Tables Système > Options logicielles (CFG).

Ajouter l'option logicielle «*AUGTAU ».

Puis, dans la zone « valeur » mettre un « 1 » en première position et dans la zone « compléments » saisir le chemin d'accès du répertoire d'accueil des fichiers TXT

Exemple :

Code									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
*	A	U	G	T	A	U			

Libellé																													
J	U	S	T	I	F	I	F	I	C	A	T	I	F		A	U	G	M	E	N	T	A	T	*		S	M	I	C

Les valeurs ci-dessous peuvent être modifiées UNIQUEMENT sous contrôle de la société GEAC.

Valeurs																																							
0										1										2										3									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0										
1																																							

Compléments																																							
0										1										2										3									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0										
D	:	\	S	M	I	C																																	

Structure des fichiers

Les fichiers produits sont nommés :

Pour la mise à jour des contrats, le fichier généré est CONTRAT_MAJ.TXT

Col 1 => Code agence

Col2 => code client

Col 3 => nom du client

Col 4 => N° de contrat

Col 5 => taux avant mise à jour

Col 6 => date début du contrat

Col 7 => date de fin du contrat

Pour la mise à jour des modèles de poste, le fichier généré est MDPOSTE_MAJ.TXT :

Col 1 => code agence

Col 2 => code client

Col 3 => nom du client

Col 4 => code chantier (si modèle de poste saisi au niveau chantier)

Col 5 => Nom chantier (si modèle de poste saisi au niveau chantier)

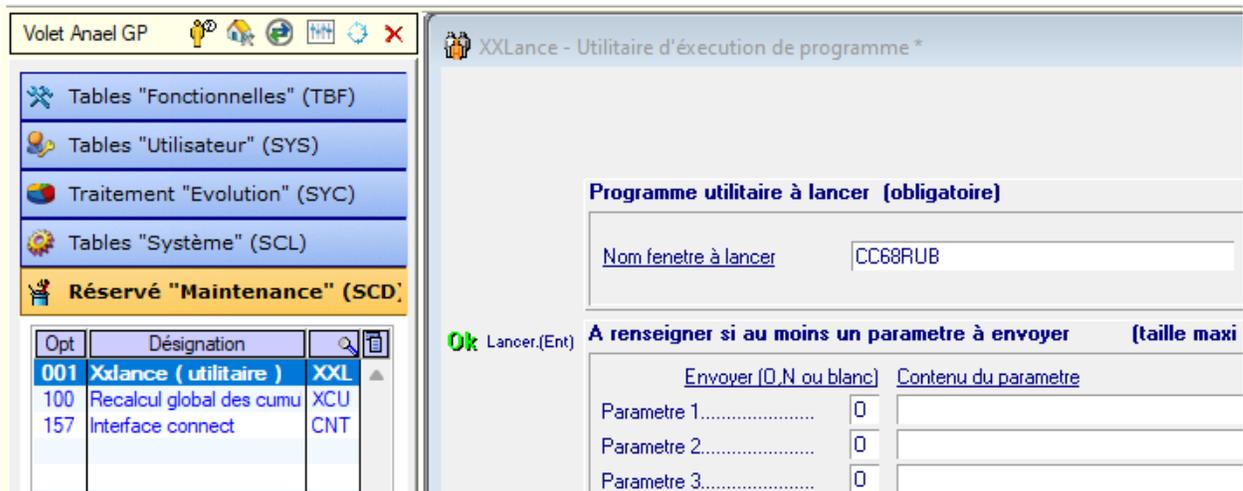
Col 6 => N° de modèle de poste

Col 7 => taux avant mise à jour

Chapitre 4 Augmentation automatique pour les CDI Intérimaires

Les lettres de mission sont mises à jour via la fonctionnalité précédente AUGTAU.

Si vous souhaitez mettre à jour en masse les contrats de type CDI Intérimaire , lancer le programme 'CC68RUB' depuis le menu Installation > Réserve maintenance > XXLance :



Il vous est possible de contrôler la mise à jour de vos contrats CDI via l'option de menu Contrôle Contrats (CT7) depuis votre menu Installation > Tables Utilisateurs > Cdi exploitation

Sélectionner les contrats CDI puis saisir la rubrique à contrôler, ici 001 pour la rubrique Heures normales :

Après avoir cliqué sur Valider, on visualise à droite le taux horaire actif :

Ligne 1		Agence/client (facultatif)		Présent au mois de		Mois arrêté																
Ligne 1	OK1	Infor		082022		082022																
Ligne 2																						
Ligne 3																						
de la LIGNE 1																						
01	02	03	04	05	06	07	08															
001																						
09	10	11	12	13	14	15																
<FI	FM	REL	I C	D.anc	Nb M	P	Chg	Cat	TCTr	Tpai	Déc	JF	J	I	C	X	Qual	Position	N	Ctebas	Ctexp	Ctemp
2/9999				01/05/2022	0,04			NCA	CDI	F--	DZZ	00				X	AGE100	--	3	151,67	11,07	1678,99